

« Choc des savoirs » ou plutôt « choc contre les savoirs » !
Pour le SNFOLC, une seule solution : abrogation de ces textes, création de tous les postes statutaires nécessaires et augmentation des salaires !
Cela suffit !

Alors que les parents d'élèves rejettent ce texte, alors que les enseignants rejettent ce texte, alors que les chefs d'établissements le rejettent aussi (la preuve en est, il y avait mercredi 13 mars 200 personnels de direction devant le rectorat de Bordeaux pour dénoncer cette réforme), le premier ministre poursuit envers et contre tous malgré son isolement ! Les textes sont parus le 17 mars, un dimanche, et le BO le jour suivant ! **Face à un gouvernement jusqu'au-boutiste, il faut se réunir en AG pour savoir jusqu'où nous sommes capables d'aller pour les arrêter. Il faut poser la question de la grève jusqu'à satisfaction ! Cette réforme du choc des savoirs va au-delà de la création des groupes de niveaux maintenant appelés « groupes de besoin » !**

FO défend l'instruction :

Comme le dit le Manifeste des instituteurs du 26 novembre 1905 : « Notre enseignement n'est pas un enseignement d'autorité. Ce n'est pas au nom du gouvernement, même républicain, ni même au nom du Peuple français que l'instituteur confère son enseignement : c'est au nom de la vérité. Les rapports mathématiques, les règles de grammaire, non plus que les faits d'ordre scientifique, historique, moral, qui le constituent, ne sauraient dès lors être soumis aux fluctuations d'une majorité. » A FO nous sommes attachés à l'instruction au sens latin d'*instruo* (« **assembler, élever, bâtir, munir, outiller** »). Ce qui n'est pas le cas avec les réformes qui nous touchent de plein fouet.

Non aux groupes de niveaux ou besoins !**Aggravation des conditions de travail et d'enseignement en Français et en Mathématiques !**

Pour mettre en place ces groupes, le gouvernement avait besoin de créer 6 000 postes d'après ID-FO. Au lieu de cela le gouvernement a supprimé une heure de cours en sixième en entérinant la suppression de la technologie en sixième. Ainsi, au lieu d'avoir plus d'heures de cours, les élèves en auront moins ! Et pour couronner le tout, on supprime 692 millions d'euros sur le budget de l'Éducation Nationale en expliquant que cela ne changera rien !

Les conséquences seront multiples : les professeurs de Français et de Mathématiques voient les heures de groupes supprimées ce qui va les conduire à devoir prendre en charge plus de groupes de niveaux qu'ils n'avaient jusqu'à présent de classes car l'heure d'AP financée en heure de marge permettant d'une part le dédoublement ponctuel des classes et d'autre part une flexibilité dans les services est désormais utilisée pour financer les groupes. Les professeurs de Français qui auront en charge une 3^e, par exemple, pourraient avoir 5 groupes et assurer jusqu'à 22 heures de cours par semaine pour ne pas être en sous-service : en effet 3 classes à 4,5h et une classe à 4 h, cela fera 17,5 h. On va donc leur demander de prendre une classe de plus. Refuser les HSA au-delà des deux imposables va les obliger à partager des classes ou à annualiser leur temps de travail (17,5 heures pour le premier semestre et 22 h ou 21,5 h le second semestre). La conséquence est que les élèves changeront de professeur au milieu de l'année ou bien seront partagés entre deux enseignants tout au long de l'année !

En Mathématiques les enseignants auront au moins 5 groupes en charge et la pression sera mise sur eux pour prendre en charge un 6^{ème} groupe dès lors qu'ils n'ont pas de 6^e avec, là encore, la possibilité de partager des classes ou de semestrialiser leur temps de travail.

Dans le BO, il est écrit : « Pour l'ensemble des groupes, les programmes et les attendus de fin d'année sont identiques », « les professeurs définissent des objectifs d'apprentissage communs par période » et « Les progrès des élèves sont évalués très régulièrement. Ces évaluations au service des apprentissages peuvent varier en forme, modalités et nombre selon les groupes. En complément, pour chaque période, une évaluation commune écrite peut être conçue afin de pouvoir mesurer les progrès de l'ensemble des élèves. » Par conséquent, les professeurs auront beaucoup d'heures supplémentaires car nous manquons

GROUPES DE NIVEAUX

cruellement de professeurs et devront avoir des progressions communes, des évaluations communes... C'est la fin de la liberté pédagogique ! Et cela, pour une réforme que l'on sait déjà inefficace : comment croire en effet que réunir en un même groupe les 15 ou 18 élèves les plus en difficultés leur permettrait de rattraper leur retard et de pouvoir effectuer le même programme en même temps que les autres groupes alors même qu'ils disposent du même nombre d'heures de cours ??? De plus, pour les élèves de sixième, il est souvent dit que de passer d'un enseignant à plusieurs est compliqué. Mais, avec cette réforme, ils auront encore plus d'enseignants ! Nous voyons bien que cette organisation ne vient pas de professionnels de l'enseignement !

Pour finir, les élèves pourront être en classe entière jusqu'à 10 semaines par an et les professeurs de Mathématiques et de Français en surnombre seront en co-enseignement. Tout cela ne fera qu'augmenter le temps de travail des enseignants par beaucoup d'heures de concertation et ne fera qu'ajouter à la désorganisation et à la perte de repères du côté des enseignants comme de celui des élèves. Pour rappel, il n'y a jamais eu autant de fiches Santé Sécurité au Travail ni autant de collègues en burn out qu'aujourd'hui. La réponse à l'épuisement professionnel de bon nombre d'enseignants est donc de dégrader davantage les conditions de travail de ces derniers ?

Aggravation des conditions de travail et d'enseignement pour les autres professeurs des autres disciplines !

Ces groupes ne touchent pas que les enseignants de Français et de Mathématiques. A terme, cette réforme sera mise en place de la sixième à la troisième. Il faudra donc, pour créer ces groupes, prendre encore davantage l'année prochaine sur la marge horaire vu qu'il n'y a pas de moyens supplémentaires : cela aura pour conséquence de supprimer des groupes de sciences, des groupes de langues, des heures de latin... Les professeurs de sciences seront donc obligés de plus en plus d'expérimenter en classe entière, les professeurs de langues de travailler l'oral en classe entière et les heures latin continueront de diminuer. L'ensemble des collègues auront davantage d'heures de cours en classe entière, ce qui entraînera de la fatigue supplémentaire !

Aggravation des emplois du temps de tous les enseignants et des élèves !

Dans le BO, il est écrit : « Pour assurer la cohérence des enseignements de français et de mathématiques et la mobilité des élèves entre les groupes, les heures de ces enseignements sont alignées dans l'emploi du temps, de manière commune à plusieurs classes, sur la totalité de l'horaire hebdomadaire. » Comme tous les cours de mathématiques et de français seront en barrette, cela dégradera les emplois du temps des enseignants et des élèves. On entend déjà dire dans certains collèges : « attention, vous ne pourrez plus faire de vœu l'année prochaine, on mettra en premier les groupes, puis l'EPS et ensuite les autres ». Que se passera-t-il pour les collègues qui nécessitent des aménagements d'emploi du temps et/ou qui seront en complément de service ? Le but est-il que les enseignants restent de 8 h à 17 h afin de pouvoir faire les remplacements de courte durée ?



Le métier d'enseignant : un futur métier d'exécutant ?

La labellisation des manuels est une autre attaque contre notre liberté pédagogique. Certes pour l'instant elle ne touche que le premier degré. Mais avec la réforme des programmes, elle est destinée à s'étendre progressivement à l'ensemble des classes de collège et de lycée. Les professeurs qui utiliseront des manuels non labellisés courent un risque réel en cas d'inspection. A terme, les éditeurs n'imprimeront plus de manuels non labellisés afin de ne pas perdre d'argent en produisant des livres qu'ils ne pourront pas vendre. Cette labellisation est en outre une injure faite aux professeurs que nous sommes. Elle présuppose que nous ne sommes pas en mesure de juger si un manuel respecte ou non les programmes. On voit la mise en place d'une pédagogie d'Etat aux fondements théoriques douteux (voir les récentes démissions au Conseil Supérieur des Programmes) et avec pour conséquence de transformer les personnels en simples exécutants dépossédés de toute initiative et de toute créativité.

Aggravation de la pression des parents !

Dans le BO, il est écrit : « En concertation avec les professeurs, le chef d'établissement arrête l'organisation des enseignements de français et de mathématiques. Il n'est pas attendu nécessairement de créer plus de groupes que de divisions si les effectifs le permettent. De même, le nombre d'élèves par groupe est laissé à l'appréciation de l'établissement. » La confection des groupes dépend donc des choix de l'équipe pédagogique. Comment, dès lors, ne pas penser que certains parents mettront la pression sur le chef d'établissement afin que son enfant reste dans le groupe dit « bon » ? Comment ne pas penser que les parents mettront la pression en demandant de passer leur enfant dans le groupe supérieur ? Comment ne pas penser que les parents demanderont que les groupes dit « bons » soient pris en charge par certains professeurs ? Comment les enseignants et le chef d'établissement se justifieront de la composition des groupes et des changements en cours d'année ? Tout cela ne peut qu'accroître la pression sur les personnels.

Aggravation de l'inclusion systématique sans moyen ?

Dans le BO, il est écrit : « Les élèves des classes de section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) peuvent y être associés si les équipes pédagogiques le souhaitent. » Alors que la FNEC FP-FO a manifesté à Paris le 25 janvier pour dire non à l'inclusion systématique sans moyen et pour la création de places dans les établissements adaptés et spécialisés afin que chaque élève puisse avoir une place adaptée, le BO nous explique que nous pourrions inclure les élèves de SEGPA dans les groupes de

besoins. En effet, avoir enlevé le mot « niveau » - qui sous-entend des savoirs - et le remplacer par « besoin » tend à faire penser que nous pourrions faire un groupe avec les élèves à besoins particuliers et donc y inclure les élèves de SEGPA. Si tel est le cas, cela signifie que les enseignants deviennent des enseignants spécialisés sans le titre, que les enseignements seront adaptés alors qu'il faut faire le même programme pour tout le monde. Et donc, pourquoi continuer d'avoir des sections d'enseignement adapté ? Cela remet en cause ces structures alors que pour FO il faut créer des places dans ces structures !

Est-ce que le but est l'aggravation du tri social avec toujours plus de privatisation ?

Dans les groupes de besoins dit « fragiles », nous retrouverons beaucoup des élèves à besoins particuliers, des élèves qui auraient dû être orientés en SEGPA, ULIS... ou bien des élèves qui, à cause de leur comportement, n'arrivent pas à suivre en classe... Et combien y aura-t-il d'AESH, un ou une seule par groupe ? Ce sera un public extrêmement fragile. Dès la sixième, ils seront dans des groupes où ils ne pourront pas récupérer le retard par rapport aux autres élèves puisqu'ils devront suivre le même programme et avoir des évaluations communes avec les autres élèves. Pire, en concentrant les difficultés dans une même classe, celles-ci risquent même de s'amplifier. Nous sommes donc bien loin de l'objectif d'instruction et « d'élévation » des élèves ! Ces élèves risquent de rester 4 années durant dans ces groupes.

Cette réforme organise donc la poursuite du tri social dans l'Éducation Nationale qui a commencé depuis de nombreuses années et ne va faire qu'aggraver la fuite d'une partie des élèves vers les établissements privés. En effet, les élèves qui vont dans les établissements privés ont un indice de positionnement social plus élevé que dans le public et rencontrent moins de difficultés scolaires : ils pourront donc ne faire que des groupes « de bons » ou de « moyens » sans avoir besoin de dégrader l'ensemble des enseignements en sacrifiant leur marge d'autonomie pour la création de groupes à effectifs réduits. Les objectifs visés par les enseignants seront ainsi plus élevés dans le privé que dans le public et l'enseignement, malheureusement, se territorialisera encore davantage ! C'est pour cela qu'à FO, nous disons « fonds publics à l'école publique et fonds privés à l'école privée ».

A FO, nous nous méfions du double langage du gouvernement disant que cela s'appliquera dans le privé, car qui le vérifiera réellement ? Rappelons-nous que certains établissements privés n'ont jamais appliqué la réforme des rythmes scolaires ni en totalité la réforme du lycée Blanquer.



Tout le monde est donc concerné par la création de ces groupes de niveaux ou de besoins, y compris les professeurs de Lycée. En effet, afin d'atténuer l'effet sur les Collèges, il est possible que les DSDEN et les rectorats choisissent de prendre les heures en lycée en minimisant les effectifs. Nous constatons ainsi qu'en Gironde, dans 17 lycées, les effectifs de seconde seront à plus de 34 élèves !

Non à la Prépa-lycée ! Encore plus de pressions de la part des parents d'élèves ! Est-ce aussi la préparation à l'apprentissage ?

Pour cette « classe préparatoire à la seconde », « l'organisation et la mise en œuvre de cette formation s'appuient sur un ou plusieurs projets pédagogiques dont la thématique est définie par l'équipe pédagogique, à partir de l'identification des besoins des élèves, et validée par le chef d'établissement. ». C'est la mise en place d'un niveau totalement territorialisé, en dehors de tout cadre national et qui présentera une charge de travail supplémentaire conséquente pour les enseignants qui en auront la charge.

A la fin de leur année, les élèves n'auront pas l'obligation de repasser le DNB. Ils se verront délivrer une attestation de fin de cycle préparatoire à la classe de seconde.

On peut craindre que la mesure rendant le DNB nécessaire pour le passage au Lycée - si elle était appliquée - conduise non pas à élever le niveau de connaissances des élèves, mais à abaisser celui du DNB et à renforcer les pressions des parents sur les notes au collège comme on le constate au lycée avec une augmentation générale des notes attribuées.

Parmi les élèves qui n'ont pas le DNB actuellement certains sont en voie générale faute de places suffisantes dans les lycées professionnels, et 45 000 sont orientés vers la voie professionnelle. Ceux qui n'ont pas eu le DNB et qui étaient orientés en 2de professionnelle ne le seront pas à la rentrée 2025. Cette réforme va contribuer à fragiliser les lycées professionnels en préparant les élèves à l'apprentissage, comme le prévoit réforme Macron-Grandjean dont la FNEC FP-FO exige le retrait. Le SNFOLC demande à la place de cette prépa-lycée des moyens en amont pour diminuer le nombre d'élèves par classe afin de pouvoir remédier aux difficultés de ces élèves.

Le redoublement sera toujours exceptionnel

« des heures de soutien supplémentaires consacrées à la maîtrise des savoirs fondamentaux peuvent être proposées aux élèves dont les besoins ont été identifiés conformément aux dispositions des articles D. 311-12 et D. 332-6 du code de l'éducation, dans la limite de deux heures hebdomadaires. » Quand ? Sur quelles disciplines ? Avec quels professeurs et avec quel type de

rémunération ? C'est toujours une augmentation du temps de travail alors que les professeurs n'en peuvent plus. Donc, aucun changement notable depuis le CSE du 8 février. Pour pouvoir décider d'un redoublement, il faudra respecter une procédure très lourde, chronophage et dissuasive tant pour les équipes pédagogiques que pour les élèves.

« Les actions sont conduites au sein de la classe, sur périodes scolaires et le cas échéant hors temps scolaire. Avec l'accord des responsables légaux de l'élève, et sur la base du volontariat des professeurs, le programme de réussite éducative peut également inclure la participation à des stages de réussite organisés lors des vacances scolaires dans la limite de trois semaines par an. »

Des rencontres avec les responsables légaux sont prévues avant la fin du second trimestre (premier semestre). Si le ministère voulait mettre en place un redoublement utile aux élèves, il lui fallait créer des milliers de postes, ce qui n'est pas le cas.

Et dans le même temps, les commissions d'appel resteront en vigueur. L'article L3117 du code de l'Éducation disposant que « le redoublement ne peut être qu'exceptionnel » ne sera pas abrogé. **Au final, il n'y aura pas plus de redoublements, mais on fera assumer la responsabilité de faire passer des élèves qui n'ont pas le niveau aux professeurs qui n'auront pas voulu/pu mettre en place les contraintes non statutaires.**

Les autres mesures : Stage en seconde, SNU et uniforme

Ces mesures explicitent l'idéologie de ce gouvernement !

L'impréparation est d'abord logistique. Durant le même laps de temps, aux 550 000 élèves de secondes censés trouver un stage appelé « séquence d'observation en milieu professionnel dans les entreprises, des associations, des administrations, des établissements publics ou collectivités territoriales » (décret 2023-1111 du 29 novembre 2023), s'ajoutent les 600 000 élèves de bac pro qui doivent de leur côté effectuer une « période de formation en milieu professionnel ». Comment, dès lors, le monde du travail sera-t-il capable d'absorber plus d'un million de stagiaires ?

Qui encadrera et suivra ces jeunes stagiaires alors que la plupart des enseignants surveilleront les épreuves du bac et/ou corrigeront des copies et/ou assureront les évaluations des oraux ?

Cela relève donc encore une fois du simple effet de communication.

Le SNU, c'est aussi un « choc contre les savoirs ». En effet, ces élèves rateront deux semaines de cours et, alors que l'on manque de moyens et que l'on nous répète que nous n'avons plus d'argent, si le SNU se généralise à tous les élèves, cela coûtera 2 milliards d'euros tous les ans.

Et quel coût pour l'uniforme ? Il a été avancé que cela représentait 200 € par élève. Si l'on fait le calcul pour tous les élèves, cet argent disponible permettrait de financer de réelles mesures pour améliorer les conditions de travail et d'enseignement !

Nous le voyons, le SNU et l'uniforme coûtent des milliards : l'argent ne manque pas ! Il est simplement gaspillé dans des mesures qui ne servent pas à élever le niveau des élèves et qui sont idéologiquement discutables !

La prochaine étape du « choc contre les savoirs » est le nouveau projet concernant les concours enseignants. Les projets prévoient de diminuer encore la part des épreuves disciplinaires dans les concours de recrutement. On ne relève pas le niveau de connaissance des élèves en abaissant le niveau d'exigence pour les professeurs.

Pendant ce temps, les salaires n'augmentent pas, les effectifs sont toujours importants dans les Collèges et les Lycées. Dans toute la France, des collèges sont « morts » ; En Seine-Saint-Denis, jeudi 14 mars dernier, l'AG des personnels mobilisés a décidé la grève reconductible à partir du 19 mars, avec une montée à Matignon le 21 mars : ils avaient raison !

Si nous voulons généraliser la grève, il faut parler des conditions de travail insupportables, dans le premier degré, dans le second degré et à l'université.

Faisons des AG partout pour discuter de nos moyens d'action y compris la grève jusqu'à satisfaction sur les revendications claires :

- Abrogation du choc des savoirs

- le rétablissement d'un enseignement de la technologie en classe de 6ème.

- Augmentation de la valeur du point de 10 % immédiatement et sans contrepartie

- Création d'un statut pour les AED et les AESH avec un vrai salaire. Création de tous les postes statutaires nécessaires professeurs, CPE, PsyEN, infirmier, médecin, AESH et AED.

- l'abrogation de la réforme du lycée Blanquer et du simulacre de baccalauréat qui en découle (fondé notamment sur le contrôle continu et la territorialisation des attendus)

- la fin de Parcoursup

- la suppression du SNU, et des séquences d'observation en milieu professionnel en classe de seconde.

CHOC DES SAVOIRS

